

Podo-orthésiste

RNCP40039 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTS — Brevet de technicien supérieur
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	21859
Code(s) ROME	J1411
Code(s) CFD	32033113 (BTS)
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les podo-orthésistes sont des professionnels de santé au sens du code de la santé publique.

La profession est régie par les articles L. 4364-1 à L. 4364-8 et D. 4364-1 D. 4364-3, D. 4364-7, D. 4364-8, D. 4364-10-1 à R. 4365-2 du code de la santé publique. D'après l'article L. 4364-1, ils réalisent, sur prescription médicale, l'appareillage nécessaire aux personnes

handicapées. L'article D. 4364-3 du code de la santé publique dispose que : « Est considérée comme exerçant la profession de podo-orthésiste toute personne qui procède à l'appareillage orthopédique sur mesure du pied, par chaussure orthopédique sur mesure et sur moulage, par appareil podojambier sur moulage pour chaussures de série ou orthopédiques, d'une personne malade ou handicapée présentant soit une amputation partielle du pied, soit une déficience ostéoarticulaire, musculaire ou neurologique du pied ou de l'extrémité distale de la jambe, voire de ces deux régions anatomiques associées.

L'appareillage recouvre la conception, la prise de mesure avec moulage éventuel, la fabrication, l'essayage, la délivrance de l'appareil, le contrôle de sa tolérance et de son efficacité fonctionnelle immédiate, le suivi de l'appareillage, de son adaptation et ses réparations.

Le podo-orthésiste peut adapter, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'orthèses plantaires datant de moins de trois ans, sauf opposition du médecin prescripteur, mentionnée expressément sur l'ordonnance.

Le podo-orthésiste informe le médecin prescripteur et, le cas échéant, un autre médecin désigné par le patient, du renouvellement et, s'il y a lieu, de l'adaptation de la prescription, médicale initiale.

La liste des orthèses de série pouvant être délivrées par les podo-orthésistes est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé. »

Le podo-orthésiste prend en charge une personne malade ou handicapée présentant soit une amputation partielle du pied, soit une déficience ostéoarticulaire, musculaire ou neurologique du pied ou de l'extrémité distale de la jambe, voire de ces deux régions anatomiques associées.

L'objectif de la podo-orthésie s'articule autour de 3 grands axes thérapeutiques :

- prévenir, compenser, corriger, soulager les troubles podologiques ou posturaux ;
- maintenir le couple pied-jambe en bonne posture afin d'éviter les complications des déformations congénitales ou acquises ;

- permettre à la personne de marcher, de se verticaliser ou de faciliter les transferts.

La finalité est, pour les personnes prises en soins, de trouver, recouvrer ou conserver une autonomie, de participer pleinement à la vie sociale et de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap en tenant compte de leurs habitudes, de leur projet de vie et de leur environnement.

Le podo-orthésiste intervient sur prescription médicale et travaille en collaboration avec le médecin prescripteur, les différents professionnels de santé et autres partenaires. Il apporte son expertise notamment dans le cadre de consultations pluridisciplinaires dans le

respect des règles de bonnes pratiques définies aux articles 13 à 26 de l'arrêté du 1er février 2011 modifié relatif aux professions de prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées.

ACTIVITÉS VISÉES

- Accueil et prise en charge de la personne prise en soins, réalisation de l'entretien et de l'examen clinique visant au diagnostic en podo-orthésie et formalisation des objectifs thérapeutiques d'appareillage
- Information et conseil thérapeutique de la personne prise en soins et de son entourage
- Apport de conseils et d'expertise auprès des professionnels de santé
- Intégration du numérique en santé dans le projet thérapeutique
- Conception de l'appareillage sur mesure
- Fabrication de l'appareillage sur mesure
- Adaptation, délivrance à la personne prise en soins et suivi de l'appareillage
- Veille professionnelle et participation à des études dans le domaine de la podo-orthésie
- Information et formation des professionnels et des futurs professionnels
- Application des règles de cybersécurité en santé
- Organisation des activités concernant l'appareillage et le suivi de la personne prise en soins
- Gestion des ressources humaines et matérielles

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Prendre en soins la personne
- Elaborer le diagnostic en podo-orthésie
- Formaliser des objectifs thérapeutiques d'appareillage
- Informer la personne prise en soins et son entourage
- Apporter des conseils et une expertise auprès des professionnels de santé
- Intégrer le numérique en santé dans le projet thérapeutique
- Utiliser des outils numériques en santé
- Elaborer le dossier médico-technique
- Réaliser la prise de mesures, d'empreinte ou de moulage
- Mettre en œuvre la maquette d'essayage
- Réaliser l'appareillage sur mesure
- Essayer, délivrer et suivre l'appareillage sur mesure et de série
- Chercher de l'information probante en santé
- Mettre à jour ses connaissances
- Mettre en œuvre une démarche d'étude
- Elaborer une communication à destination de différents publics
- Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail
- Se prémunir et réagir face aux incidents numériques
- Participer à la gestion administrative du dossier patient
- Elaborer le devis
- Participer à la gestion administrative de la structure
- Manager les équipes
- Collaborer à la gestion juridique et comptable
- Gérer les ressources matérielles
- Accéder aux données de santé numériques dans le respect de la réglementation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le podo-orthésiste exerce son activité au sein :

- d'établissements de santé par exemple au sein de services de médecine physique et de réadaptation, de soins médicaux et de réadaptation (SMR) ;
- d'entreprises privées ;
- d'organismes de protection sociale (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)) ;
- d'associations notamment du secteur humanitaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Podo-orthésiste.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de la santé publique : articles L. 4364-1 à L. 4364-8, D. 4364-1, D. 4364-3, D. 4364-7, D. 4364-8 et D. 4364-10-1 à R. 4365-2

Arrêté du 3 décembre 2015 relatif à la délivrance des orthèses de série par les orthoprothésistes, les podo-orthésistes et les orthopédistes-orthésistes

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 551
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury, nommé pour chaque session par arrêté du recteur d'académie, est présidé par un enseignant-chercheur ou par un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régionale de la spécialité du diplôme. Il est composé à parts égales :

- De professeurs de l'enseignement public, représentant la majorité des personnels enseignants, dont un enseignant-chercheur, et s'il y a lieu, de professeurs de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage.
- De membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 363 €
Selon la branche	6 988 € – 7 764 €
Prise en charge	Branches concernées
7 363 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 764 €	CPNEFP de la Branche Chaussure
7 712 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 988 €	CPNEFP de la branche négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2029
Date de dernière délivrance possible	31/12/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP1088

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40039/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	9 801 € – 25 800 €
Durée	1416 – 2390 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1

Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2024 à 07/2030

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	14 726 €
Coût moyen par dossier	7 363 €
Durée moyenne	1416 h
Période	07/2026
France compétences	67 %
France Travail	33 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.